



LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL = QVCT

Consacrée par la loi Santé au Travail, la lettre C (pour Conditions) s'invite dans l'acronyme QVT.

C'est en 2013 que l'ANI (Accord National Interprofessionnel) a posé les premières bases de la QVT. Cette appellation englobait alors toutes « les actions qui permettaient de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises ». En outre, l'accord de 2013 avait pris soin de préciser que la qualité de vie au travail « visait d'abord le travail, les conditions de travail et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de "faire du bon travail" dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation ».

Malgré un rapport plutôt complet sur la question, la QVT n'a jamais fait l'objet d'une loi. Grâce à la loi Santé au Travail, la QVCT est désormais mentionnée noir sur blanc dans le Code du Travail.

Dans les secteurs du sanitaire et du médico-social, l'amélioration des conditions de travail est devenue un enjeu crucial. L'approche par la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) permet de faire le lien, d'une part, avec la qualité des soins, et d'autre part, avec l'attractivité dans un contexte d'absentéisme et de pénurie du personnel soignant.

Dans la fonction publique, le développement de la QVCT regroupe toutes les **actions permettant d'assurer la conciliation de la qualité des conditions de vie et de travail des agents et de la qualité du service public.**

Les travaux et démarches sur ce sujet s'appuient notamment sur les orientations et travaux de l'Anact, l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

Le lancement d'une démarche QVCT, dans laquelle notre établissement est déjà engagé, peut être motivé par différentes dimensions de la vie d'une organisation et des agents :

- Développer l'attractivité,
- L'engagement,
- La cohésion d'équipe,
- La motivation professionnelle,
- Favoriser l'innovation,
- Fidéliser les agents,
- Prévenir les risques professionnels,
- Diminuer l'absentéisme,
- Améliorer la qualité du service...

Pour information :

- Référénts Egalité Professionnelle = La Cadre supérieure de santé et le Cadre du SSIAD de l'établissement,
- Référénts Prévention TMS (Troubles musculosquelettiques) = Les deux formateurs PRAP'S de l'établissement,
- Référente RPS (Risques Psycho-Sociaux) = La psychologue de l'ADJ/UHR/USLD



RAPPEL SUR LES VIGILANCES SANITAIRES

Les vigilances sanitaires représentent une **veille permanente** dont les objectifs sont le **signalement**, le **traitement** et **l'investigation des évènements indésirables liés à l'utilisation des produits et biens thérapeutiques**, la traçabilité de ces produits et la réponse aux alertes sanitaires.

Pour chaque vigilance sanitaire, un correspondant local est nommé dans l'établissement :

Vigilance sanitaire	Produits et biens thérapeutiques concernés	Correspondant local
Pharmacovigilance	Médicaments à usage humain et les matières premières à usage pharmaceutique	Pharmacienne de l'Hôpital
Cosmétovigilance	Produits cosmétiques	
Matérovigilance	Dispositifs médicaux (DM), qu'ils soient marqués CE ou non, y compris dans le cadre des recherches impliquant la personne humaine (recherches interventionnelles à risques et contraintes minimales et recherches non interventionnelles)	Pharmacienne (DM stériles) Responsable biomédical (Biomédical)
Infectiovigilance	Risques d'infections nosocomiales liées aux soins	Infirmière Hygiéniste
Identitovigilance	Risques et erreurs liés à l'identification des patients	Cadre de santé SSIAD

Deux autres systèmes de signalement s'apparentent à des vigilances : les signalements **d'erreurs médicamenteuses** et de **défaut de qualité des médicaments** qui sont sous la responsabilité du pharmacien.

Ce dispositif s'appuie sur la prise en compte des alertes ascendantes et des alertes descendantes :

- **L'alerte ascendante** : elle permet l'identification et le recueil des risques d'incidents ou d'effets indésirables résultant de l'utilisation des produits de santé au niveau local, **par tout professionnel** exerçant à l'Hôpital de Prades. Le déclarant doit signaler l'évènement indésirable sur le logiciel qualité. Les informations recueillies sont transmises au correspondant local de la vigilance concernée puis, si nécessaire, transmises aux structures de vigilance régionales ou nationales.
- **L'alerte descendante** : elle permet la mise en œuvre d'actions correctives et préventives au niveau local à l'Hôpital de Prades suite à la réception, par les correspondants locaux des vigilances, d'une alerte liée à une vigilance sanitaire, émise au niveau national.

Ce dispositif s'appuie également sur le signalement par tout professionnel mais aussi par les usagers :

Un portail de signalement a été mis en place sous la direction du Ministère chargé de la Santé. Il permet aux professionnels de santé et aux usagers de santé de **déclarer**, de façon dématérialisée, tout **évènement indésirable** dont les effets indésirables, incidents ou risques d'incidents liés aux produits de santé. **Les signalements d'évènements indésirables graves**, reçus sur le portail, font l'objet d'une **transmission sans délai** aux professionnels des structures de vigilances régionales ou nationales. De ce fait, ce portail est le point d'entrée commun à l'ensemble des acteurs.



LES EVENEMENTS INDESIRABLES (EI) EN 2024

Nombre d'Evènements Indésirables déclarés

	2020	2021	2022	2023	2024
Service Médecine	42	30	50	59	74
Service SMR	21	39	29	45	62
Service USLD	12	23	27	41	35
Service UHR	19	19	22	31	32
EHPAD Guy Malé	67	43	54	86	81
EHPAD hôpital	8	8	22	22	/
SSIAD/ESA	9	23	11	27	17
Accueil de jour	3	4	5	9	7
Autres services	36	21	46	39	60
Total	217	210	266	359	368

Pourquoi déclarer les Evènements Indésirables ?

La déclaration puis la gestion de l'évènement permet d'analyser les pratiques et mettre en œuvre une dynamique collective d'amélioration de la sécurité des patients.

La déclaration des EI : Critère impératif de la prochaine démarche de certification

Critère 3.1-04 L'établissement impulse la culture de la déclaration des évènements indésirables, dont les presqu'accidents

Pour insuffler une culture bienveillante où l'erreur humaine est analysée et non pas condamnée, la gouvernance promeut la culture de la déclaration des évènements indésirables et des presqu'accidents. En effet, les évènements indésirables associés aux soins (EIAS dont les presqu'accidents, plaintes, erreurs cliniques, thérapeutiques ou pharmaceutiques...) et la gestion des vigilances sont une opportunité d'analyse des pratiques et de mise en œuvre d'une dynamique collective d'amélioration de la sécurité du patient.

Tout l'établissement **Impératif**

Éléments d'évaluation

Professionnels

- Les évènements indésirables graves associés aux soins sont systématiquement analysés, en associant les équipes concernées et les représentants des usagers, selon les méthodes promues par la HAS.
- Une synthèse des facteurs contributifs (ou causes profondes) des évènements indésirables associés aux soins, dont des presqu'accidents, et des résultats des plans d'actions mis en place sont diffusés aux professionnels et aux représentants des usagers.
- Les évènements indésirables graves associés aux soins sont systématiquement déclarés sur le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables. Ils font l'objet d'un volet 2 au plus tard 3 mois après le volet 1.
- Les évènements indésirables associés aux soins analysés et déclarés dans le cadre de l'accréditation sont aussi transmis au sein de l'établissement et les actions d'amélioration issues des analyses collectives contribuent au programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Traceur ciblé

Professionnels

- Les professionnels sont formés à l'annonce d'un dommage lié aux soins.

Audit système



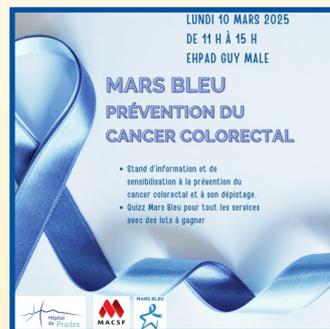
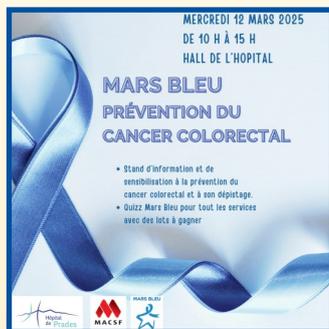
ACTION DE PREVENTION EN SANTE MARS BLEU Prévention du cancer colorectal

Alors que le cancer colorectal figure parmi les plus répandus en France, touchant autant les hommes que les femmes, il est primordial de sensibiliser à l'importance du dépistage, encore trop peu étendu puisque 75 % de la population concernée ne le pratiquent pas.

La campagne Mars Bleu met en avant le dépistage, essentiel pour établir un diagnostic précoce de la maladie. Elle a aussi pour objectif de transmettre le message autour de soi pour encourager les personnes concernées à se faire dépister.

Sandrine, notre infirmière Santé au Travail et Prévention en Santé, s'est investie dans cette mission de prévention en menant plusieurs actions :

- **Action en interne** en partenariat avec la Ligue contre le Cancer et la MACSF : mise en place de deux stands d'information, l'un sur l'EHPAD le 10 mars et l'autre sur l'Hôpital le 12 mars, ainsi que la réalisation d'un quizz à l'attention des services avec, à la clé, une belle récompense pour celui ayant le mieux répondu !



L'équipe de l'Accueil de Jour, les gagnants du quizz !

Hôpital : 21 participants

EHPAD : 25 participants

Quizz EHPAD : 6 services sur 8 ont participé

Quizz Hôpital : 7 services sur 9

- **Action en externe** le 29 mars 2025, en partenariat avec la Ligue contre le Cancer, le Lions club, la Fédération Française de Vélo et la Gymnastique Volontaire de Prades : Parcours vélo et parcours pédestre au départ de l'Hôpital et arrivée sur l'Hôpital. 60 participants, dont le Dr MAJEAU, Gastro-Entérologue.

Cette action a permis de récolter la belle somme de 1 575 € au profit de la Ligue contre le Cancer.



Depuis le 1er avril, les missions de Sandrine sont essentiellement tournées vers le dépistage de la fragilité via le programme ICOPE et le service de Santé au Travail puisqu'elle se rendra deux jours par semaine sur le CH de Perpignan.

Désormais, c'est Rose, notre infirmière hygiéniste, qui sera chargée de la prévention en santé sur le territoire du Conflent (note d'information du 31 mars 2025).